



La lettre

de l'Association Ethique et Investissement

juin 2013
numéro

36

édito

Responsabilité et partage de la valeur

Les débats sur le partage de la valeur se sont souvent concentrés sur la répartition entre actionnaires et salariés. Cécile Renouard a élargi la vision que nous pouvions en avoir en intégrant l'ensemble des parties prenantes avec un zoom particulier sur l'Etat par la notion de responsabilité fiscale.

L'actualité récente avec la catastrophe du Rana Plaza au Bangladesh a montré que les entreprises occidentales ne pouvaient pas non plus se désintéresser des conditions de travail dans les usines de leurs sous traitants, qu'ils soient des sous traitants directs ou indirects. Il est fondamental d'obliger les entreprises à intégrer dans les contrats commerciaux, les impacts sociaux et environnementaux de l'action de leurs sous traitants.

Au cours de l'assemblée générale de l'association, nous avons réaffirmé notre volonté de faire bouger les entreprises. Nous avons aussi rappelé qu'Ethique et Investissement a été créée il y a trente ans par des économistes de congrégations religieuses. Celles ci constituent le socle sur lequel l'association peut s'appuyer. Il est apparu également une attente de leur part pour une aide plus précise dans leur politique de placement.

Pour améliorer notre capacité à faire bouger les entreprises et pour apporter une formation à tous ceux qui sont impliqués de près ou de loin dans la mise en place d'une gestion financière éthique, nous avons besoin de toutes les bonnes volontés. Vous trouverez en page 6 de cette lettre une description des groupes de travail qui sont mis en place dans l'association. N'hésitez pas à vous faire connaître pour participer à l'un ou l'autre groupe et/ou pour nous apporter des idées nouvelles.

Espérant avoir suscité l'envie de nous rejoindre, je vous souhaite à tous un très bel été.

Marie-Laure Payen,
Présidente

Dates à retenir :

Jeudi 17 Octobre 2013 :

18h : Institut Catholique de Paris
21, rue d'Assas 75006 Paris

Soirée -débat E&I,
dans le cadre de
la semaine de l'ISR

La Responsabilité Sociale des Entreprises : Doit-elle impliquer un plus juste partage de la richesse produite ?

Vaste sujet que celui de la RSE ! Ethique et Investissement a décidé de s'y atteler à travers cette journée consacrée à la juste répartition des richesses créées, d'autant que plusieurs articles de sa charte y font référence, en particulier les articles I6 « favoriser une juste relation entre les parties prenantes de l'entreprise », II6 « assurer une rémunération juste et transparente, dans un rapport équilibré entre les différents niveaux hiérarchiques » et III4 « faire preuve de transparence fiscale et remplir son devoir citoyen dans les pays où l'entreprise exerce son activité ». A travers les différents comptes rendus, vous percevrez le véritable travail « de conversion » que nécessite la mise en place de la RSE, tant au sein des directions que des syndicats. Du côté des investisseurs la prise en compte de ces critères extra financiers émerge, malgré l'impact encore très dominant du financier... Quant à la répartition de la valeur ? C'est un sujet délicat que les entreprises dévoilent avec beaucoup de retenue et auquel les investisseurs commencent tout juste à songer. La démarche semble donc lancée, mais Ethique et Investissement restera attentif à son évolution.

Les différentes composantes de la RSE.

Cécile RENOARD, Religieuse de l'Assomption, Maître de conférence au Centre Sèvres et Enseignante à l'Ecole des Mines de Paris

En introduction, Cécile Renouard fait le constat du décalage inquiétant entre les défis écologiques et sociétaux à l'échelle mondiale et les moyens effectivement mis en place par les entreprises. Elle parle en particulier d'une véritable contradiction entre logique financière, basée sur le court terme, et enjeux sociaux et environnementaux à long terme... Il faut dire que la formation des managers repose sur des théories ambigües. Par exemple, **Freeman** en 1984 propose la **Théorie des parties prenantes** postulant que la performance de l'entreprise est liée à la prise en compte de tous les acteurs affectés par l'activité économique ; mais il laisse place à une compréhension aussi bien instrumentale que normative de cette théorie, ce qui signifie qu'elle peut rester au service de la maximisation du profit pour les actionnaires. **Prahalad et Hart** ont introduit depuis une dizaine d'années l'approche au **bas de la Pyramide (Bottom of the Pyramid - BOP)**, orientée sur la pénétration du marché des pauvres par des produits et services de marque peu chers, censés procurer une utilité sociale aux populations les plus démunies. Enfin, **Porter** invite à repenser les modèles économiques par un meilleur **partage de la valeur avec diverses parties prenantes** ; il ne remet pas en cause la pertinence du modèle capitaliste pour répondre aux besoins des hommes, créer de l'emploi et de la richesse de manière durable, en s'appuyant sur l'engagement volontaire des entreprises. Cécile Renouard incite à être très vigilant vis-à-vis de ces théories, en particuliers sur 3 points:

1 - L'ensemble **des responsabilités** des entreprises doit être pris en compte. Il comporte 4 axes: responsabilité économique et financière (Impôts et taxes, investissements, juste partage de la richesse produite), responsabilité sociale envers les salariés (conditions de travail, formation,...) responsabilité sociétale et environnementale (minimisation et réparation des dommages directs et indirects sur les parties prenantes – clients, fournisseurs, communautés locales, etc. -, contribution au développement socio-économique local, réduction d'émission de CO2 et préservation des écosystèmes) et enfin responsabilité politique (gouvernance, lutte contre la corruption, préservation des biens communs).

2 - L'**utilité sociale** des produits et services, en particulier dans le cas du développement du marché de la base de la pyramide, doit être vérifiée.

3 - La **mise en œuvre** de ces responsabilités demande à être suivie et évaluée.

Justement, comment mettre en œuvre ces responsabilités ? L'incitation est nécessaire, mais ce n'est pas suffisant ; il faut également des règles. **Volontariat et obligation** deux composantes indissociables comme l'illustrent les avancées dans le secteur de l'industrie extractive, secteur où la traçabilité de la répartition des richesses est particulièrement difficile. Ainsi, depuis 2002 l'initiative ITIE* propose aux pays de s'engager à publier les revenus qu'ils perçoivent par les entreprises qui exploitent leurs ressources naturelles (cf Lettre EI n°27). Certains s'engagent mais les engagements sont plus ou moins tenus. En 2010 aux Etats Unis, la Loi Dodd Frank impose aux entreprises du secteur extractif, cotées aux USA, de publier à partir du 30 septembre 2013, un rapport des paiements versés aux gouvernements des pays dans lesquels elles opèrent (90% des compagnies pétrolières mondiales sont cotées aux USA). En septembre 2012, le parlement européen vote à son tour l'obligation de publier les paiements des entreprises aux gouvernements, y compris pour le secteur forestier (cf lettre E&I n°35). Le 9 avril dernier cette obligation a été précisée : elle concerne les projets excédant 100 000 euros et les paiements incluent taxes, impôts, licences et royalties.

En conclusion, C. Renouard insiste sur la nécessité de :

- **Harmoniser** les règles à l'échelle internationale pour que chaque entreprise, où qu'elle soit, d'où qu'elle vienne ait les mêmes contraintes et rentre dans un processus vertueux de bonnes pratiques.
- Remettre la **finance au service de l'économie** en luttant contre l'exonération fiscale et en imposant l'intégration de la responsabilité fiscale dans la RSE, mais aussi en réduisant les écarts de revenus.

Voire à long terme en intégrant l'idée de **transition écologique** et énergétique.

**Initiative Pour la Transparence dans les Industries Extractives*

A qui appartient l'entreprise ?

Olivier FAVEREAU, Professeur de Sciences économiques à l'Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense

D'emblée, Olivier Favereau se positionne face à l'idéologie dominante actuelle : « l'entreprise appartient à ses actionnaires », et pose la question de sa réflexion et de celle du groupe des Bernardins suite à leurs travaux sur « l'entreprise, propriété et responsabilité » : **D'où vient cette évidence que l'entreprise appartiendrait forcément à ses actionnaires ?**

Milton Friedman évoquait le premier avec force au début des années 70, la primauté de l'actionnaire et réaffirmait le but essentiel de l'entreprise : « faire du profit » pour les actionnaires propriétaires de l'entreprise, ce qui n'excluait pas la RSE mais la renvoyait à l'Etat. Ce qui était (et est toujours) une vérité presque universelle est désormais remis en cause par un certain nombre de juristes, des deux côtés de l'Atlantique (ou de la Manche).

Voici leur raisonnement : impossible d'être propriétaire de l'entreprise, puisqu'en droit elle n'existe pas, c'est une « non-entité juridique ». Il importe donc de faire la différence entre société et entreprise. **Cette dernière est certes une réalité économique mais seule la société a la personnalité juridique.** Mais impossible non plus d'être propriétaire de la société. L'actionnaire n'est que propriétaire des parts sociales (actions) qu'il possède, même si leur détention lui confère un pouvoir sur le gouvernement de l'entreprise.

Tout cela n'est pas seulement un problème de mots : si les actionnaires ne sont pas propriétaires de l'entreprise, le postulat de la valeur actionnariale devient illégitime. On est devant un vide intellectuel, et c'est dans ce vide qu'émerge (ou resurgit) la RSE.

Mais alors à qui donc appartient l'entreprise ?

Le droit, rappelle O. Favereau, a institué deux types de personnalités, physique et morale. Il faut se rappeler ce que sous-entend la propriété d'une personne physique, à savoir

l'esclavage, et de même l'appropriation d'une personne morale de droit public (comme l'Etat), à savoir la dictature, le clanisme etc....La question de savoir à qui appartient cette personne morale de droit privé qu'est la société apparaîtra un jour comme aussi monstrueuse que les précédentes. La vraie question porte sur le modèle de société que nous souhaitons pour l'entreprise. Est-il normal que l'entreprise, collectivité incluant toutes les parties prenantes soit pilotée par la seule société ? Faut-il élargir la société à toutes les parties prenantes ? Il conviendrait au minimum de tendre vers un rééquilibrage des pouvoirs, y compris en faveur des dirigeants qui ont perdu en autonomie avec la financiarisation. On pourrait imaginer de nouveaux contrats d'entreprises. Le modèle allemand où la présence des salariés aux conseils d'administration réconcilie intérêt de l'entreprise et intérêt national, pourrait être un exemple.

Autre voie de réflexion, créer deux chambres : un conseil d'actionnaires et un représentant le travail. Ne pas oublier également que les entreprises multinationales mettent en concurrence les Etats. Il faut trouver le moyen aussi de rééquilibrer les pouvoirs en faveur des Etats-Nation et des individus (droits de l'homme et droits fondamentaux).

En conclusion quel enseignement pour la RSE ?

Nous sommes actuellement dans une situation de vide intellectuel sur l'entreprise. N'ayant pas d'existence légale, alors qu'elle est une puissante réalité économique, la mise en cause de sa responsabilité reste pour le moment de l'ordre du vœu pieux, ou des effets – parfois significatifs - de réputation. La réflexion menée sur « à qui appartient l'entreprise » a au moins le mérite de responsabiliser ...les tenants de la RSE, en leur rappelant la nécessité d'explorer des dispositifs plus contraignants que les « soft laws » actuelles.

La RSE et la répartition des richesses

Yves NISSIM, Adjoint au directeur Exécutif RSE, Directeur Transformation et Opération du groupe FT-Orange

Avant de parler de répartition de la richesse, Yves Nissim a largement décrit la **politique RSE** du groupe FT-Orange, construite suite à la décision de la direction il y a 4 ans, de faire de la RSE un facteur déterminant dans le plan « Conquête 2015 » (cf Lettre 28). La stratégie RSE a été principalement orientée sur le **dialogue** avec les collaborateurs, les autorités et la société civile autour de 8 thèmes : qualité de service - accompagnement - développement économique des pays - production éco responsable - recyclage - réduction de la fraction numérique - sécurité et confidentialité - diminution de la consommation d'énergie. Ce dialogue établi à travers des sondages, des face à face et des discussions se met progressivement en place dans les 25 pays où FT est implanté. Les rapports de ces rencontres, exprimant les attentes et besoins de chaque filiale sont ensuite confrontés aux orientations de l'entreprise afin de définir les plans d'action à mener. Concernant les relations avec les fournisseurs, FT-Orange a mis en place un regroupement (JAC) avec 8 autres opérateurs européens permettant de répartir les audits ESG* de l'ensemble de leurs fournisseurs mondiaux, selon une grille d'analyse commune. Les conséquences de ces audits semblent satisfaisantes, puisque petit à petit, les réglementations évoluent... même en Chine ! Quid des fournisseurs de rang 2 ? Impossible d'avoir cette même démarche ! La JAC a donc décidé de former ses fournisseurs directs à avoir la même démarche auprès de leurs propres

fournisseurs. Yves Nissim est optimiste, même si selon lui, les industriels se tournent déjà vers d'autres pays du fait de l'augmentation des coûts horaires des ouvriers chinois. Pour lui, un cercle vertueux est en marche et ne s'arrêtera pas de sitôt.

Quel partage de la valeur entre les différentes parties du groupe FT- Orange ? Depuis 2006 le chiffre d'affaires de l'entreprise a fortement diminué (52 Mds€ en 2006 versus 43,5 Mds€ en 2012). Les répercussions se sont plutôt concentrées sur les fournisseurs et les actionnaires. En 2012, 38,6 Mds€ ont été attribués aux parties prenantes : 19,1 aux fournisseurs, 10,8 aux collaborateurs, 3,7 aux pouvoirs publics, 3,6 aux actionnaires, 1,4 aux banques et investisseurs obligataires et 0,02 au mécénat. Par ailleurs, 7,9 Mds€ ont été investis dans le groupe pour assurer sa pérennité : 6,8 Mds€ en équipements ou logiciels, 0,8 en Recherche et Développement, 0,3 pour la réduction de la dette et autres.

Pour conclure, Yves Nissim exprime sa fierté de constater l'évolution positive des engagements Orange-FT mais il exprime aussi une forte attente, celle de voir les rapports extra financiers exploités de façon conjointe par les analystes ISR et les analystes financiers afin de les intégrer à part entière dans les comptes financiers, même si, reconnaît-il c'est un processus d'une grande complexité.

*ESG : Environnement-Social-Gouvernance

Point de Vue de la CFDT

Olivier BERDUCOU, en charge de la RSE et de la gouvernance d'entreprise à la CFDT

Dès les années 1970-80, la CFDT s'est prononcée pour la prise en compte du respect de l'environnement et a dénoncé les dérives du modèle productiviste. Aujourd'hui, les pistes et les engagements de la confédération syndicale ont été étendus à :

-La **gouvernance** : l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 intègre la présence de 1 ou 2 administrateurs salariés dans les conseils d'administration. Cette avancée est importante pour influencer la gouvernance des grandes entreprises dans un contexte où, en pratique, la confidentialité des débats des conseils participe à la méfiance voire à la défiance qu'il y a vis-à-vis de ces lieux de prise de décisions. Bien sûr certains débats doivent rester confidentiels, mais pas tous. Même si cette mesure ne s'appliquera qu'aux sociétés de plus de 5 000 salariés (ou 10 000 dans le monde), c'est une avancée importante qui pourra en permettre d'autres.

-le **dialogue social**. Aujourd'hui très peu d'entreprises construisent leur démarche RSE dans le cadre du dialogue social. La CFDT souhaite qu'un dialogue sur la RSE se fasse car il responsabilisera les acteurs, y compris les syndicats. Il faut une **co-responsabilité** de définition des objectifs pour avancer. Or en France, on sent encore chez certains syndicats une crainte à devoir assumer une responsabilité.

-la **notation sociale**, car il faut faire savoir ce qu'est vraiment l'entreprise. Elle existe déjà mais il faut améliorer l'outil pour permettre d'une part une appropriation par les salariés, et d'autre part des analyses comparatives entre entreprises et dans le temps.

-la **responsabilité mères/filiales et sous-traitance**. Il faut établir le lien de responsabilité au-delà de la sphère juridique de l'entreprise, en allant jusqu'aux filiales et aux sous traitants. En effet, aujourd'hui, lorsqu'une entreprise externalise un risque, celui ci est hors de son périmètre juridique et n'est donc plus assumé...

Ces pistes proposées par la CFDT sont ensuite débattues et confrontées avec différentes organisations telles que le FCRSE, l'ORSE, l'OSI ou FNE*. Mais dire « on va faire de la RSE et du développement durable » est aujourd'hui perçu essentiellement comme une contrainte. Il faut donc que la démarche soit positive collectivement et individuellement, sinon, c'est peine perdue ! Par ailleurs, il faut attirer les jeunes. Or ce n'est pas avec les revendications d'hier que ce sera possible. Finies les seules conditions de travail et négociations de salaires ! La RSE a toute sa place dans une action revendicative renouvelée. Laurent Berger, nouveau secrétaire général de la CFDT, l'a bien identifié et a déclaré : « La RSE fait partie du nouveau mode d'action syndicale dans un nouveau modèle de développement ». Depuis, de nombreuses rencontres et actions sont menées auprès des salariés pour expliquer et convaincre de l'importance de la RSE.

**FCRSE ; Forum Citoyen pour la RSE – ORSE : Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises _ OSI : Observatoire Social International – FNE : France Nature Environnement*

ATELIERS

Pendant les ateliers du début d'après midi, nous avons posé aux participants la question suivante :

Quels choix faisons-nous lorsque nous investissons ?

Sans appel, la 1ere réponse a été la rentabilité ! Mais une rentabilité qui ne soit pas à n'importe quel prix, puisque les notions de durabilité (5-10 ans), de sélections (exclusions, critères...), d'utilité sociale (locales, innovation..) et de réglementations ont été largement évoquées. Un point a été également particulièrement mis en avant : celui de la qualité des choix des gérants, de la transparence et de la vérification de l'orientation ISR de leurs fonds. Enfin, ultime requête et non des moindres : le besoin urgent de formation à l'ISR des conseillers financiers.

Vous trouverez la suite des résumés des conférences en page 5

L'Assemblée Générale de l'association Ethique et Investissement s'est tenue le 4 avril 2013.

Toutes les résolutions présentées ont été adoptées. En particulier l'assemblée générale a renouvelé pour 3 ans les mandats d'administrateur de Marie Laure Payen et de la congrégation Notre Dame représentée par Pierre Arquié. L'article 10 des statuts a été modifié concernant le renouvellement des mandats des administrateurs, à présent possible au-delà de 2 fois.

Le rapport moral est disponible sur le site de l'association : www.ethinvest.asso.fr.

Les versions papier du rapport moral et des tableaux financiers seront adressées aux adhérents sur demande.

Le conseil d'administration du 28 mai 2013 a reconduit à l'identique la composition du bureau de l'association.

PRESIDENTE : Marie-Laure PAYEN

VICE-PRESIDENTE : Martine ELSAKHAWI

TRESORIERE : Thérèse VAN DE WEGHE

SECRETAIRE : Pierre ARQUIE

CHARGE DE MISSION : Murielle HERMELLIN

ASSOCIATION ETHIQUE et INVESTISSEMENT : 93, Rue de Sèvres, 75006 PARIS - tel : 01 45 49 84 41 - info@ethinvest.asso.fr - www.ethinvest.asso.fr

Les critères ESG dans l'investissement ISR

Vincent COMPIEGNE, Analyste ISR chez AXA-IM

Une des premières façons d'intégrer les critères Environnementaux Sociaux et de Gouvernance est de prendre en compte le **risque de réputation** analysé à partir de controverses, sur une échelle de 1 à 5. On peut citer par exemple la catastrophe écologique dans le golfe du Mexique qui a démontré la lourde responsabilité de l'entreprise, le travail des enfants, ou encore l'impact des activités de l'entreprise sur la communauté. **L'Analyse quantitative** : elle donne des scores avec prise en compte des critères ESG et définit l'univers d'investissement pour les différents fonds ISR. Environnement = tout ce qui est lié aux risques environnementaux. Social = tout ce qui est lié au droit du travail, à la liberté d'association, la formation, mobilité interne. Gouvernance = droit des actionnaires et Ethique des affaires **L'Analyse qualitative** : exemple du secteur de la boisson où on regarde les enjeux du secteur, et on organise des rencontres, pour essayer d'avoir plus de détails sur la consommation d'eau, les chaînes de production et tout ce qui est lié à la gouvernance et à la stratégie de l'entreprise. C'est une approche plus thématique et sociale, qui tente d'avoir une vision plus fondamentale de l'entreprise. Exemple du fonds AXA WF Framlington Human Capital, qui investit sur les petites et moyennes capitalisations européennes présentant une bonne gestion du capital humain et répondant aux critères financiers. La sélection des entreprises se base sur

trois critères d'analyse du capital humain : conditions de travail, gestion des carrières et formations, évolution des effectifs. Environ la moitié des entreprises les moins bien notées par secteur sont éliminées.

Les différents types d'engagement : **L'engagement thématique**, peut concerner la diversité du conseil en rapport avec l'exposition géographique de l'entreprise. **L'engagement permanent**, à travers d'une part les votes en assemblées générales - d'où l'importance de la politique de vote - mais aussi la pratique d'exclusions. **L'Engagement structurel**, par des pressions pour parvenir à la mise en place d'un comité RSE, l'implication du conseil d'administration ainsi que la mise en place de critères ESG dans la stratégie de rémunération. Enfin, AXA diffuse à l'ensemble des gérants les données ESG de ses recherches, permettant leur intégration progressive dans les fonds non spécifiquement ISR.

En conclusion, s'il constate une amélioration de la prise en compte de la RSE, V. Compiègne relève les difficultés et les limites pour obtenir une information fiable. En particulier le manque de normes et d'homogénéisation de méthodologie (exemple du carbone). Autre problème important, le manque d'information sur les petites capitalisations qui diffusent peu et pour lesquelles l'intégration de la RSE est un réel défi à relever.

Olivier BONNET, Responsable de la stratégie ISR de l'ERAFP Etablissement pour la Retraite Additionnelle de la Fonction Publique

Olivier Bonnet précise que le but de son exposé est d'expliquer comment l'ERAFP applique le juste partage de la valeur dans sa politique d'investissement.

Le RAFF est un fonds de pension public obligatoire, permettant de verser une retraite additionnelle aux fonctionnaires, tous corps confondus. Il est opérationnel depuis 2005 et représente 4,6 millions de bénéficiaires - âge moyen 44 ans - 52 000 employeurs dont 46 000 collectivités territoriales. Il est par définition et de par la nature même des cotisations sur les primes et les indemnités, alimenté de façon régulière, un investisseur de long terme. Trois grands principes guident l'action du conseil d'administration paritaire : l'équité intergénérationnelle entre les bénéficiaires, un objectif de préservation du pouvoir d'achat de cette retraite sur le long terme et une politique d'investissement socialement responsable ; cela fait de l'ERAFP un des premiers investisseurs institutionnels ISR en Europe.

En deuxième partie O. Bonnet a expliqué la démarche d'investisseur de long terme ainsi que les contraintes réglementaires qui lui ont été assignées en termes d'allocation d'actifs : 65% d'obligations, 25% d'actifs diversifiés (des actions pour le moment) et 10% d'immobilier. Il atteint actuellement 23% d'actions et a obligation d'en déléguer la gestion à des sociétés sélectionnées par appel d'offre. En 2005, une des premières décisions du conseil a été de placer l'intégralité des actifs de manière socialement responsable. En 2006, une charte relative à l'ISR a été adoptée définissant cinq domaines de valeur : droits de l'homme, progrès social, démocratie sociale, environnement, bonne gouvernance et transparence. Déclinant cette charte, un référentiel de notation extra-financière par classe d'actifs a été mis en place, l'adaptant aux spécificités de

chaque catégorie d'émetteurs, publics comme privés, permettant la notation et le filtrage de l'univers d'investissement suivant le principe du « best in class » sans principe d'exclusion de secteur. Enfin, en Mars 2012, l'ERAFP a adopté des lignes directrices pour l'engagement actionnarial comprenant une politique de vote en matière de gouvernance. Elle définit des principes généraux, tels que la transparence sur l'activité financière, l'équilibre des pouvoirs, le respect des actionnaires de long-terme et l'équité dans la politique de distribution, la modération et la transparence des rémunérations.

Le partage de la valeur ajoutée est pris en compte en amont même des investissements par un des critères de notation considérés comme « témoins » : l'évolution comparée de la masse salariale et de la rémunération des actionnaires, ainsi que par le respect de règles strictes en matière de vote du dividende. Par exemple demande de vote négatif si la rémunération des actionnaires a augmenté plus de 50% plus rapidement que la rémunération des salariés à périmètre constant pendant trois ans. De même en ce qui concerne les plus hautes rémunérations, il a été fixé un seuil maximum tolérable à 100 fois le salaire minimum. Depuis 2012 l'ERAFP a demandé aux sociétés gérant ses fonds d'appliquer sa politique de vote spécifique et de l'informer de leurs intentions de vote pour les 20 sociétés françaises ayant le plus de poids dans son portefeuille. En 2013, cet échantillon a été élargi à 40 sociétés. Cette procédure lui permet de suivre l'application de ses principes en amont et de rectifier le cas échéant.

Activités d’Ethique et Investissement

Appel à participation

Le conseil d’administration du 28 mai 2013, s’appuyant sur les conclusions des débats qui ont eu lieu lors de l’AG de l’association, a planifié différents groupes de travail auxquels vous êtes invités à vous joindre :

- **GT1** : Comité technique en collaboration avec la société de gestion PhiTrust dans le but de développer l’engagement actionnarial sur des thématiques sociales concernant les émetteurs du FCP Euro Active Investors.
- **GT2** : Communication externe : Amélioration et développement de la communication de l’association.
- **GT3** : Recherche de thèmes d’engagement par une veille sur les entreprises
- **GT4** : Organisation de colloques.
- **GT5** : Organisation de formations pour les économistes, directeurs financiers, gestionnaires et comptables des congrégations religieuses...
- **GT6** : Comité de gestion avec la financière Meeschaert pour définir l’univers d’investissement du FCP NS50.

Ces groupes ne pourront véritablement bien fonctionner sans votre participation.

Nous vous lançons donc un appel à vous, ancien, nouveau ou futur adhérent de l’association Ethique et investissement, membre de congrégation religieuse, particulier ou professionnel, pour rejoindre l’un de ces groupes de travail selon votre compétence et votre motivation.

Contactez-nous dès à présent aux coordonnées ci-dessous :

Murielle Hermellin : 01 45 49 84 41

Adresse mail : info@ethinvest.asso.fr

Adresse postale : 93, rue de Sèvres 75006 Paris